

## Le déroulement de l'intervention

Rencontre, échange  
et observation

Elaboration  
et validation du  
plan d'intervention

Aide à la  
mise en œuvre du plan  
d'intervention

Suivi des  
outils et des  
préconisations

Evaluation et fin  
de l'intervention

## Pour vos demandes d'intervention:

Centre Ressources Autisme Auvergne  
CHU rue Montalembert  
63003 Clermont-Ferrand Cedex1

[cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr](mailto:cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr)

04.73.75.19.48



## Pour joindre l'équipe mobile :

Equipe Mobile Autisme Adultes  
15 rue du pré la reine  
63000 Clermont-Ferrand

06.67.19.53.59



[contactem2a@adapei63.org](mailto:contactem2a@adapei63.org)

# Equipe Mobile

# Autisme

# Adultes



 Adapei 63

## Le secteur d'intervention

EM2A intervient dans tout le département du Puy-de-Dôme.

### Les lieux d'intervention

Les interventions peuvent se dérouler dans tous les lieux de vie d'adultes avec autisme :

- en milieu ordinaire (établissements scolaires, professionnels,...),
- à domicile,
- en établissements et services médico-sociaux.

## Les missions

### Notre public cible

EM2A s'adresse:

- aux personnes avec autisme, dès 16 ans.
- à l'ensemble des personnes les accompagnant : familles, aidants, professionnels, établissements, entreprises,...)

### Nos principaux objectifs

- Favoriser la mise en place des bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS).
- Soutenir et renforcer les compétences et savoir-faire des accompagnants.
- Aider à la compréhension et à la résolution des situations problèmes rencontrées.
- Proposer des éléments de réflexion et de mise en pratique.

### Le principe général

EM2A s'appuie sur l'idée que la nature des interventions proposées doit être adaptée à chaque personne et à chaque situation.

## Les modalités d'intervention

### L'équipe

EM2A est composée d'une équipe permanente pluridisciplinaire (cadre coordinateur, psychologues et éducateurs spécialisés) et bénéficie de l'intervention ponctuelle de personnels ressources labélisés autisme (travailleurs sociaux, personnels médicaux et paramédicaux).

### Les modalités financières

Aucune participation n'est demandée aux accompagnants ou à la personne autiste.

### La demande d'intervention

Des fiches de demande d'intervention sont téléchargeables sur le site du CRA Auvergne et doivent être retournées complétées:

<http://www.cra-auvergne.com>

Les demandes sont ensuite étudiées en commission afin de déterminer l'équipe compétente pour les traiter (EM2A, Equipe Mobile Autisme Enfants, CRA).